



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0306

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Dispositif de propreté globale - Quartiers Mermoz et Langlet/Santy - Conventions avec la Ville de Lyon et les propriétaires privés pour la période 2017-2020 - Approbation des avenants de prolongation

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Baume

**Présidente** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

**Conseil du 14 décembre 2020****Délibération n° 2020-0306**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Dispositif de propreté globale - Quartiers Mermoz et Langlet/Santy - Conventions avec la Ville de Lyon et les propriétaires privés pour la période 2017-2020 - Approbation des avenants de prolongation**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la démarche de gestion urbaine de proximité, inscrite au cœur des enjeux du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise, la Communauté urbaine de Lyon devenue Métropole de Lyon assure, depuis 2004, le nettoyage global des espaces publics ou ouverts aux publics, quelle que soit leur domanialité, sur le quartier de la Duchère, situé dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

La Métropole et la Ville de Lyon ont ainsi mis en place des prestations globales de nettoyage visant à favoriser la réactivité, l'adaptabilité et la globalité des interventions de nettoyage.

La mise en œuvre de ce dispositif de propreté globale a contribué à une qualité du cadre de vie satisfaisante sur l'ensemble des espaces publics et des espaces privés ouverts au public. Il a donc été étendu à partir de 2013 au quartier Mermoz Sud, puis à partir de 2017 aux quartiers Mermoz Nord et Langlet Santy, situés dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

Ce dispositif implique la gestion par la Métropole des espaces privés ouverts aux publics et appartenant aux bailleurs et aux copropriétés privés d'une part et la gestion des espaces publics relevant de la compétence de la Ville de Lyon d'autre part.

La prestation de nettoyage est actuellement confiée par la Métropole à un prestataire dans le cadre d'un marché public arrivant à échéance au 30 avril 2021. Une procédure d'appel d'offres est en cours pour l'attribution d'un nouveau marché de prestation de nettoyage à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

**I - Prolongation des conventions relatives à la gestion des espaces privés ouverts au public**

Ce dispositif a fait l'objet de conventions avec les propriétaires des espaces privés ouverts au public pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, soit jusqu'au 28 février 2021.

Afin de garantir la continuité du dispositif jusqu'au terme du marché public en cours, les conventions doivent être prolongées de 2 mois soit jusqu'au 30 avril 2021.

Conformément aux dispositions des conventions, l'exécution de la mission par la Métropole est conditionnée au maintien de l'ouverture des espaces au public. Si, pendant la durée de la convention, le propriétaire décide de fermer les espaces conventionnés, la convention sera résiliée de plein droit.

Pour la période de prolongation, la participation financière des propriétaires d'espaces privés ouverts au public est révisée par l'application d'un taux de 1,2% sur la base du montant 2020. Son montant est calculé prorata temporis pour une durée de 2 mois :

Propriétaire	Participation financière 2021 pour l'année complète (en € TTC)	Participation financière prorata temporis pour 2 mois (en € TTC)
Association syndicale Libre (ASL) "Masse HIJ"	39 482,63	6 580,44
Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat	49 365,50	8 227,58
<b>Total</b>	<b>88 848,13</b>	<b>14 807,02</b>

## II - Prolongation de la convention relative à la gestion des espaces publics relevant de la compétence de la Ville de Lyon

Ce dispositif a également fait l'objet d'une convention avec la Ville de Lyon pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Afin de garantir la continuité du dispositif jusqu'au terme du marché public en cours, les conventions doivent être prolongées de 4 mois soit jusqu'au 30 avril 2021.

Pour la période de prolongation, la participation financière de la Ville de Lyon est reconduite sur la base du montant 2020 sans révision, soit 83 902,84 €. Elle est calculée prorata temporis pour une durée de 4 mois, soit 27 967,61 €;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - les avenants aux conventions établies entre la Métropole et chacun des propriétaires des espaces privés ouverts au publics, à savoir l'OPH Grand Lyon habitat et l'ASL Masse HIJ, ayant pour objet la prolongation de la durée des conventions initiales jusqu'au 30 avril 2021,

b) - l'avenant à la convention établie entre la Métropole et la Ville de Lyon, ayant pour objet la prolongation de la durée de la convention initiale jusqu'au 30 avril 2021.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - **Les recettes** de fonctionnement en résultant, soit, 14 808,02 € d'une part et 27 967,61 € d'autre part, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 74 - opération n° 0P24O2468.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.